

Cont@ct
n°14 du 1er avril 2015

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

68^{ème} congrès à Orléans

Nous serons bientôt réunis à Orléans pour le 68^{ème} congrès. Après l'assemblée générale aura lieu le stage dirigeant. Dans la droite ligne du congrès du Grau du Roi en 2013 et des interrégionales de l'automne 2014, les modules de formation nous proposerons d'approfondir les nouveaux axes de réflexion :

- L'évolution du cadre d'activités du GT « vie du réseau et accompagnement des comités » afin de mettre en place un nouveau principe de répartition des aides et d'accompagnement à l'emploi.
- La structuration de la fédération dans ses deux grands secteurs d'activités, à savoir « sport éducation » et « sport société ».

La création de notre secteur « sport société » nous amène à considérer que nos nouvelles activités relèvent de l'économie marchande et concurrentielle, ce qui n'est pas dans notre culture.

Si nous maîtrisons correctement « sport éducation » qui est historiquement notre culture fédérale, il n'est pas de même pour notre nouveau secteur. Nous serons donc amenés à réfléchir sur sa structuration et à mon avis sur :

- Les possibilités de transversalité entre nos deux grands secteurs.
- La possibilité de recourir à une solution unique tenant compte de toutes les activités présentes dans ce nouveau domaine et des problèmes économiques et fiscaux qu'elles entraînent.
- D'évaluer les possibilités de déclinaisons de cette solution aux différents niveaux de notre fédération, du national au départemental.
- En dernier lieu, et quelle que soit la solution retenue, l'organisation des flux financiers entre les différents éléments de la solution.

Le travail nous attend, mais nous connaissons tous les capacités d'adaptation de notre fédération et je suis persuadé que nous arriverons avec compétence, efficacité et volonté. Rendez-vous à Orléans.

Jean-Jacques LACAVALERIE
Membre du comité directeur national

wfolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

CONGRÈS ORLÉANS 2015



Numéros de téléphone en cas d'urgence :

❖ Nicolas ARMAND : 06 27 10 37 15

❖ Laurence BRIEN : 06 15 46 16 55

Questions des comités

1 Le Comité Régional UFOLEP du Languedoc Roussillon, réuni le 19 janvier 2015

- Pose la question suivante :
Une assurance est nécessaire pour le Playa Tour. Celle-ci était prise en charge par le national il y a quelques années mais ce n'est plus le cas. Ce qui fait que chaque organisateur d'une étape doit maintenant se débrouiller dans son coin quitte à payer le prix fort ! Ne serait-il pas envisageable que l'UFOLEP Nationale, dans l'optique d'une mutualisation, permettant des économies d'échelle, centralise une assurance globale pour toutes les étapes du Playa Tour, puis la refacture à chaque comité organisateur au prorata des journées organisées et/ou du nombre de personnes accueillies ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Avis favorable pour une mutualisation de cette nature.

Disposition à mettre en œuvre dès la saison 2015. La charge sera répartie entre les comités organisateurs au prorata de la participation.

2 Le Comité départemental UFOLEP des Hauts de Seine, réuni le 13 janvier 2015

- Pose la question suivante :
Compte tenu de l'évolution des effectifs en activités cyclistes suite notamment à l'augmentation des garanties assurantielles et des contraintes qui pèsent sur les organisateurs d'épreuves sur route notamment, le Comité Directeur s'inquiète d'une ouverture progressive des épreuves UFOLEP aux autres licenciés voire aux non licenciés (ce qui est déjà le cas du cyclo-cross et du VTT).
En Ile-de-France, la concurrence d'autres fédérations, délégataire ou affinitaire, est forte et nous estimons qu'une ouverture de nos épreuves cyclo-sport ne ferait que renforcer l'érosion de nos effectifs licenciés.
Quels sont les projets de la CNS Activités Cyclistes pour endiguer l'érosion de nos effectifs ?
Une telle ouverture est-elle à l'ordre du jour ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Concernant les conditions d'accueil de non licenciés UFOLEP sur des manifestations cyclistes UFOLEP et ce, quel que soit l'assureur, la réglementation fédérale est très précise et fait l'objet de règlements techniques mis à jour chaque année sur le site de la CNS avec une diffusion dans le réseau fédéral :

- Cyclo-sport : seuls les licenciés UFOLEP – cyclo-sport titulaires d'une carte compétiteur peuvent prendre part aux épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP.
- VTT, CLM, cyclocross, cyclotourisme, gentlemen : Les épreuves UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, aux licenciés des autres fédérations et aux non licenciés (ces derniers devant présenter un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste). En cas d'ouverture,

sont fortement préconisés : un classement UFOLEP séparé, un tarif d'engagement préférentiel pour les licenciés UFOLEP, et un nombre inférieur de non licenciés participants par rapport aux licenciés UFOLEP.

Enfin, nous rappelons que lors du renouvellement de la Commission Nationale Activités Cyclistes en 2013, un plan « marshall » a été réalisé avec la CNS et le pôle vie sportive. Ce plan comprend plusieurs mesures : développement des pratiques éducatives en direction des enfants (dispositif kid bike), soutien aux organisateurs (100 000 € de fonds d'aide en 2 ans sur la base du nombre de contrats ACT souscrits), renforcement de la sécurité de la pratique (outils techniques aux référents « sécurité », outils de formation), achat de matériels pour les événements nationaux (transpondeurs), développement d'outils technologiques (application smartphone, logiciels) et promotion / renforcement des services aux licenciés (partenariats commerciaux).

3 Le Comité départemental UFOLEP de l'Ariège, réuni le 21 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Lors de la formation des visiteurs de circuit moto du 22/11/2014 à Toulouse, les formateurs ont annoncé que les personnes titulaires d'un BF10 seraient habilitées à effectuer les visites de circuit en vue de leur homologation, contrairement à ce qui était précisé sur la convocation, à savoir l'obligation d'obtention d'un BF2O. Quid de la validité des agréments qui sont donnés aujourd'hui par des BF10 ? Quelles solutions sont envisagées par le national pour donner toute crédibilité à ces bénévoles très largement impliqués dans la fédération et plus particulièrement les sports mécaniques ? La majorité d'entre eux par le niveau d'expérience acquis peuvent valider un BF2O sans être contraints de suivre une nouvelle formation.

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Cette demande a déjà obtenu satisfaction et été mise en œuvre dès cette saison. Les BF10 moto qui ont suivi une formation de visiteurs seront qualifiés visiteurs UFOLEP après une visite pratique effectuée avec un tuteur et ce, à condition, pour les visiteurs de circuits d'avoir aussi suivi une session de recyclage de 4 heures sur les nouvelles normes de sécurité des circuits correspondant à l'annexe 2015 des RTS de la FFM (voir convention UFOLEP/FFM en 2014).

En effet, la CNS Moto vient de revoir l'organigramme de la formation de ses officiels (ci-joint) en étendant la compétence des BF10.

Il est donc inutile d'imposer une nouvelle formation aux BF10 (à part le recyclage) afin de pouvoir officier en visiteurs.

4 Le Comité départemental UFOLEP de l'Ariège, réuni le 21 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Le passeport moto est obligatoire pour les entraînements et compétitions de moto cross sur tout le territoire : pourquoi cette obligation est-elle appliquée aux motos de cross dites anciennes ?

En effet, ces machines ne sont pas concernées par les normes actuelles et, par conséquent, non soumises à des contrôles techniques. Il nous semble donc inapproprié de facturer les départements et les clubs des passeports moto qui ne sont d'aucune utilité. Il serait par contre très judicieux de réfléchir à un tarif inférieur pour ce type de machine sachant que le taux accidentogène est très faible.

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Le passeport moto a pour but de concrétiser les contrôles obligatoires qui doivent être effectués sur chaque véhicule et pour chaque équipement du pilote pour des raisons de sécurité.

Les contrôles des véhicules ne portent pas spécifiquement sur les cylindrées et les classifications des véhicules en vue de valider un résultat sportif, mais bien sur leurs éléments de sécurité et de conformité. De même, les équipements anciens tels que casques rétro ne peuvent être admis même en entraînement s'ils ne sont pas aux normes actuelles. La sécurité n'a "plus de prix" actuellement et ne souffre pas des effets de parade.

Il paraît donc tout à fait judicieux que le passeport concerne tous les véhicules et équipements en entraînement comme en compétition.

Quant au tarif (5 €), il représente des frais de formation spécifique des référents et contrôleurs techniques, des visiteurs, des officiels moto, des achats de matériels mis à disposition des régions, des participations aux coûts d'assurances,

5 Le Comité départemental UFOLEP de la Guadeloupe, réuni le 12 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Objet : les rassemblements interrégionaux, les regroupements APAC-UFOLEP, les réunions concernant les territoires ultra-marins ...

Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du comité directeur national, Le comité directeur départemental de l'UFOLEP Guadeloupe s'interroge sur le programme de l'assemblée générale et du stage des dirigeants d'Orléans et les divers rassemblements des comités.

Les départements d'outre-mer sont des départements français à part entière. Ils participent au développement de l'UFOLEP comme tous les autres départements français mais ils ne sont pas considérés comme les départements métropolitains !

Liberté – **Égalité** – Fraternité ... la devise républicaine de la France ne semble pas s'appliquer à nous, actuellement.

L'État français s'est engagé à respecter la continuité territoriale pour ses territoires d'outre-mer or, en UFOLEP, nous sommes exclus de plus en plus souvent.

En effet, ces territoires ultra marins ne sont plus invités aux rassemblements et ne « profitent » plus événements sensés rassembler les forces vives de la fédération pour échanger et construire l'UFOLEP de demain.

Il avait été promis, lors d'un rassemblement UFOLEP-APAC d'associer les territoires d'outre-mer au moyen d'une conférence audio-visuelle qui n'a pas eu lieu. Un échange audio-visuel est très pratique pour aborder, en urgence une question : il n'aura jamais le même intérêt que le temps de véritables échanges, de véritables débats comme lors des regroupements interrégionaux.

Il a été annoncé, qu'en lieu et place des regroupements interrégionaux UFOLEP de l'automne dernier, il y aurait un rassemblement de nos départements avant l'assemblée générale d'Orléans. Or, sauf erreur de notre part, il n'y a aucune mention de cela dans le programme.

Qu'en est-il ? Est-ce que ce rassemblement aura bien lieu ?

Que propose le comité directeur national pour nos territoires ?

En l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères sentiments.

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Le CD confirme qu'un rassemblement des représentants des départements ultra marins est bien programmé le 24 avril (il ne pouvait en aucun cas figurer dans le programme de l'A.G). Par ailleurs, à la suite de plusieurs propositions de l'échelon national, une visio-conférence a été organisée le 19 novembre 2014 avec le département de la Martinique (le seul à avoir répondu). Cette modalité de travail a permis des échanges en amont de la conférence et la participation effective de 6 représentants du comité Martinique. Le CD confirme son attachement à la cohésion fédérale et recherche avec les comités concernés les solutions adaptées.

6 Le Comité départemental UFOLEP de l'Isère, réuni le 2 février 2015

• Pose la question suivante :

Pourquoi un club affilié UFOLEP, bénéficiant des garanties d'assurance accordées par l'APAC, doit-il souscrire un contrat d'assurance (type RAT) à chaque fois qu'il reçoit un club affilié UFOLEP, ayant refusé l'assurance APAC, alors qu'à l'inverse le club affilié UFOLEP, ayant refusé l'APAC, assuré chez un assureur « x » bénéficie des garanties d'assurance de son assureur « x » lorsqu'il reçoit notre club assuré à l'APAC ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Dans une manifestation organisée par l'UFOLEP autre que les R5 et R6, doivent être considérés les licenciés UFOLEP assurés APAC, les licenciés UFOLEP non assurés APAC et les autres pratiquants non assurés APAC.

Dans le système des Risques d'Activités Temporaires (RAT) APAC, seuls les licenciés assurés APAC ne doivent pas être comptabilisés.

En effet, pour que la couverture soit acquise selon le système RAT APAC dans cette manifestation, les participants sont assurés comme suit :

- licenciés UFOLEP assurés APAC : cotisation TGA/TLE + GAP
- licenciés assurés X : cotisation RAT

Ces cotisations permettent de couvrir la personne morale, l'association, mais aussi les personnes physiques en Responsabilité civile et Individuelle Accident.

Le système exposé dans le vœu stipule qu'une compagnie couvre la personne morale et les personnes physiques selon la répartition comme suit :

- Licenciés assurés x = cotisation à l'assurance x
- Licenciés UFOLEP assurés APAC = pas de cotisation à l'assurance x
- Participants non licenciés = pas de cotisation à l'assurance x.

Cela revient à dire que selon ce schéma, un assureur couvre une activité sans appeler de cotisations complémentaires.

7 Le Comité départemental UFOLEP de Haute Garonne, réuni le 19 décembre 2014

- Pose la question suivante :

L'utilisation du logiciel Affiligue relève aujourd'hui de la fédération départementale de la Ligue 31 pour la partie qui concerne les affiliations et les adhésions. Le comité peut facturer des produits propres, consulter et effectuer des modifications ou saisir les informations.

Quel est le niveau d'autonomie du comité départemental UFOLEP par rapport à l'utilisation de ce logiciel ? (exemple : peut-il le détenir et l'utiliser sans passer par les services de la Ligue ? Peut-il lui-même assurer la centralisation ? Peut-il lui-même assurer la facturation après de ses affiliés ?).

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

C'est la FD qui gère et centralise AFFILIGUE.

8 Le Comité départemental UFOLEP de Haute Garonne, réuni le 19 décembre 2014

- Pose la question suivante :

La remise en cause de la post garantie nous interroge sur la période de validité de la licence UFOLEP, éminemment liée à la période de la couverture d'assurance.

Quelle est la position de l'UFOLEP quant à la validité de la licence auto/moto ou cyclo sur l'année civile plutôt que sur l'année scolaire ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Après concertation avec l'APAC, l'UFOLEP a répondu à cette préoccupation en prolongeant la durée effective de la couverture assurance jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de réaffiliation et/ou réadhésion (dispositif applicable pour la saison en cours).

9 Le Comité départemental UFOLEP des Bouches du Rhône, réuni le 7 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Suite à une demande des adhérents de notre comité et de nombreux autres comités, comment peut-on statutairement prévoir la mise en place d'une vraie « licence loisirs » dans le cadre de notre licence actuelle ?

En effet, aujourd'hui les clubs et nous-mêmes ne pouvons répondre à des enquêtes de certains institutionnels (CG, région, DDCS, ...) sur le nombre de nos pratiquants loisirs ou compétitions, demande attachée à des demandes de subvention.

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Le code du sport définit la licence sportive comme « donnant droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement ». La Licence UFOLEP a toujours permis de fédérer les pratiquants d'activités de loisirs ou compétitives. Les activités de loisirs qui se retrouvent principalement dans la catégorie « R1 » représentent 98 760 licenciés en 2014 (+ 8 % depuis 2011), soit près de 28% des effectifs fédéraux. D'autres activités sur des niveaux de risque supérieur sont également considérées comme « loisir » telles que l'aïkido, les activités aquatiques d'entretien, la marche sportive, le cyclotourisme, le VTT randonnées, la moto randonnées loisirs.

Lors du congrès 2015 des travaux porteront sur le développement associatif, le sens de l'adhésion et les services aux associations et aux licenciés. Par ailleurs, depuis 2012 les outils d'affiliation et d'adhésion ont été renforcés par les dispositifs UFOBOX, UFOPASS (C3 et C3-S) et TIPO (qui concerne les associations sportives) dont l'objet est de fédérer et de comptabiliser les structures / pratiquants bénéficiaires d'activités socio sport.

Enfin le CD rappelle que le dispositif Affiligue permet aujourd'hui de distinguer les différentes natures de pratiques.

10 Le Comité départemental UFOLEP de la Manche, réuni le 29 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Dans le département de la Manche, nous faisons un constat fort douloureux pour cette nouvelle année : suite à leurs assemblées générales en fin d'année, nos associations de moto (enduro, course sur prairie, motocross), nous ont successivement annoncé leur départ de l'UFOLEP. Après une hémorragie au niveau de leurs adhérents suite à l'augmentation du coût des licences, il y a 2 saisons, malgré de nombreux efforts pour maintenir un calendrier départemental, elles ont décidé de jeter l'éponge. Le nombre de licenciés UFOLEP ayant fortement baissé, les participants aux organisations ne sont plus en nombre suffisant, mettant à mal le bilan financier de ces organisations (d'autant plus que les coûts d'assurance d'organisation avaient encore augmenté). Les associations font donc le choix d'une autre fédération afin de garantir un plateau suffisant de participants à leurs manifestations.

Il y a eu de nombreux appels au secours vers le National, malgré nos efforts à l'échelon local, nos amis motards se sont sentis abandonnés.

Quelle est l'évolution au niveau national de la pratique de ces sports moto ? Notre amer constat est-il partagé par d'autres départements ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Le départ en fédération des licenciés semble d'abord dicté par des considérations pécuniaires. Même si nos tarifs de licence-assurance sont sensiblement identiques à ceux de la FFM, nos licenciés font le choix de partir. Cette position pose question : ces licenciés n'étaient-ils UFOLEP que pour faire des économies ? Et dans ce cas, l'activité moto UFOLEP n'existe-t-elle qu'en raison de ses tarifs ?

L'UFOLEP nationale n'est pas restée indifférente à ces problématiques. Elle a mis en place un plan Marshal pour contribuer au sauvetage de l'activité en proposant plusieurs axes de travail :

- une aide aux organisateurs de manifestations sur les surcoûts des assurances (en 2014 et en 2015),
- la collaboration avec la FFM pour la sécurisation des circuits de motocross qui s'est concrétisée par la signature d'une convention en octobre 2014 (ceci devant réduire l'accidentologie),
- la mise à jour et la diffusion de tous les règlements et textes législatifs (à voir sur le site national en activités sports mécaniques moto),
- un renforcement du contenu des formations proposées notamment aux officiels (recyclage de tous les visiteurs de circuit sur les bases sécuritaires pour 2015),
- un travail sur le "autrement" des sports mécaniques moto qui ne peut se résumer à un attrait pour des tarifs préférentiels.

Les premières mesures sont déjà en application et devraient nous éviter quelques écueils du passé.

Les tarifs sont stabilisés pour l'instant et pourraient le rester si les mesures de sécurisation portent leurs fruits.

Certaines régions parviennent à maintenir une activité suffisante pour garder des clubs et des licenciés.

Il sera difficile de faire revenir les licenciés uniquement motivés par nos tarifs d'antan car un retour en arrière sur la tarification n'est pas du tout envisagé.

11 Le Comité départemental UFOLEP de la Manche, réuni le 29 janvier 2015

- Pose la question suivante :
 - au constat d'une perte de 90 % de notre activité mécanique moto conséquence des augmentations des parts assurance,
 - au constat d'une perte de licenciés en activité cyclisme,
 - au constat des difficultés à développer l'UFOLEP et sa vocation multisports sur le territoire,
 - au constat que l'UFOLEP n'offre pas de licence adaptée à la découverte d'une ou des activités sportives au sein des clubs affiliés,
 - conscient que nous devons pouvoir offrir une porte d'entrée pour toute personne désirant goûter et approcher le sport au sein d'une association,
 - conscient de la diversité des offres proposées par les autres fédérations,

le comité départemental UFOLEP de la Manche sollicite une réflexion du comité directeur national UFOLEP sur la mise en place d'une « licence découverte » aux conditions suivantes :

- permettant une exploration en « loisir » d'activités ou participation à une journée d'animation proposée par une association, un CD départemental ou régional,
- avec une couverture assurance adaptée (couverture RC et atteinte corporelle),
- n'ouvrant pas droit à compétition,
- d'un prix attractif,
- délivré pour une période très courte (1 à 3 journées) ou limité en nombre de séances (2 à 3).

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

En ce qui concerne la participation à des animations de découverte, le comité dispose :

- du dispositif Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO) via 2 supports, et d'un formulaire d'inscription en ligne. A noter qu'il n'y a aucune tarification nationale sur ce dispositif, et qu'il est pris en compte dans l'accompagnement des appels à projets.

A titre d'exemple, ces outils sont entre autre utilisés sur les étapes du playa tour et des manifestations locales.

- des produits assurantiels APAC correspondant : RAT pour les évènementiels (portes ouvertes, séances découvertes, manifestations ouvertes à tous, fête du sport...). Pour rappel, le code du sport impose de distinguer la licence sportive et les garanties assurantielles Individuelle Accident pouvant être associées.

Depuis 2012, les outils d'affiliation et d'adhésion ont été renforcés par les dispositifs UFOBOX, UFOPASS (C3 et C3-S), dont le TIPO qui concerne les associations sportives. L'objectif étant de fédérer et de comptabiliser les structures / pratiquants bénéficiaires d'activités socio sport ou les participations ponctuelles.

Lors de l'assemblée Générale 2015, une application UFOLEP smartphone sera présentée et viendra compléter les outils dématérialisés pour faciliter la participation occasionnelle à des évènementiels UFOLEP.

Autant d'éléments qui sont à la disposition de l'UFOLEP 50 pour mener une politique locale de promotion de la licence UFOLEP.

Lors du congrès 2015 et plus particulièrement sur le module 2, des travaux porteront sur le développement associatif et les services aux associations / licenciés.

De plus, un temps de travail sur les outils d'adhésion pourra être programmé lors du rassemblement national « sport éducation » d'octobre 2015 qui rassemblera à Bourges les comités afin de traiter de ce sujet.

12 Le Comité départemental UFOLEP du Gers, réuni le 26 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Les licences UFOLEP sont valables jusqu'au 31 août, mais bénéficient d'une prolongation, jusqu'à cette année grâce au dispositif de post-garantie et dès cette saison grâce aux dispositions qui lui succéderont.

Les garanties d'assurance « de base » suivent ces échéances mais ce n'est pas le cas des complémentaires individuelles de personnes (CIP) qui échoit au 31 août.

Est-il possible de faire concorder les échéances de l'ensemble de notre offre de licences et d'assurances afin de faciliter nos « contrats » avec les associations affiliées ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

La CIP bénéficiait du mécanisme de la post-garantie. Dans cette logique, les garanties de la CIP seront également accordées jusqu'au 31 octobre.

13 Le Comité régional UFOLEP de l'Île de France, réuni le 20 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Le comité directeur régional IDF, réuni le 20/01/2015 à Paris, souhaite interpeller la CN Vie Sportive sur les modalités de participation aux compétitions nationales GRS (quotas).

En IDF, l'activité connaît un développement important à la fois en termes de nombre de gymnastes engagées et en conséquence de niveau global. Néanmoins, l'accès aux compétitions nationales est toujours aussi limité notamment pour les régions fortement représentées dans la mesure où la CNS GRS garantit en particulier une valeur plancher de 1 qualifié/région quelque soit le nombre d'engagés. Considérant que l'accès au Championnat National agit comme source de motivation importante auprès de nombreuses gymnastes et de leurs clubs, nous craignons à terme que les effectifs s'érodent du fait de cette non-reconnaissance de niveau et que l'élitisme qui en découle nuise d'une manière générale à l'intérêt de notre activité. Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus ni d'un problème de gymnastes indemnisés par l'UFOLEP Nationale (176 engagés et indemnisés pour 250 possibles à Lormont en 2014), ni de format des compétitions nationales (palmarès à 14 H 45 à Fontenay le Fleury en 2015 permettant au moins une rotation supplémentaire). Le comité directeur régional IDF souhaite proposer notamment les pistes de travail suivantes :

- allongement de la durée des compétitions nationales (une rotation supplémentaire),
- augmentation du nombre de gymnastes qualifiées (dans la limite d'une rotation et du quota de gymnastes indemnisées),
- meilleure représentativité des régions en fonction de leur nombre d'engagées,
- organiser la finalité nationale sur 2 week-ends,
- limiter la participation des honneurs (catégories débutantes théoriquement) à une finalité régionale ou de zone
- limitation du nombre de passages des Nationale A qui pousse à toujours plus d'élitisme

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Avis défavorable sur les propositions faites dont l'analyse ne nous semble pas correspondre à la réalité. Pour le national GRS individuels, la fédération indemnise les déplacements des gymnastes (règlement financier) dans un forfait plafonné à 250 personnes.

- En 2012/2013 à Brest : 240 sélectionnées dont 86 pour IDF (471 engagées à la phase départementale en IDF)
- En 2013/2014 à Lormont : 270 sélectionnées dont 77 pour l'IDF (474 engagées à la phase départementale en IDF)
- En 2014/2015 Fontenay le Fleury : 285 sélectionnées dont 70 pour l'IDF (410 engagées à la phase départementale en IDF)

Le nombre de sélectionnés en IDF est le double des autres plus grosses régions de France (Languedoc Roussillon : 38 sélectionnées sur 228 engagées - Nord Pas de Calais : 37 sélectionnées pour 247 engagées).

Il y avait au national de cette année organisé dans les Yvelines (78) : 7 rotations et 17 palmarès. L'IDF obtient 17 places sur les podiums.

Sur les 17 programmes du national, 6 programmes concernent « l'élite » dans lesquels peuvent s'inscrire les gymnastes selon leur âge ou niveau. Ces programmes ont été créés au début, pour permettre à des gymnastes venues d'autres fédérations plus élitistes, de trouver une place dans nos compétitions, sans faire ombrage à nos clubs Ufolépiens. Ils ont certainement permis à notre activité de progresser, mais n'ont pas à avoir une prépondérance sur l'ensemble des programmes.

Pourquoi 3 passages en National A?

La CNS avait réduit à deux passages en 2013, mais les retours de clubs (notamment ceux de l'IDF) ont été immédiats, et nous avons dû rétablir les 3 passages. Un sondage national a été effectué et les clubs se sont exprimés en faveur de 3 passages.

Pourquoi au minimum 1 qualifié par inter région ?

Il nous semble qu'il s'agit là de défendre les valeurs de l'UFOLEP, et permettre le développement de toutes les régions, d'autant qu'une règle oblige une petite région qui a peu d'engagés à se rapprocher d'une autre région plus importante. C'est pourquoi nous avons 7 inter-régions en France.

Pourquoi, devrions-nous interdire l'accès des programmes « Honneurs » au championnat national?

Les programmes Honneur représentent 870 engagés à la phase départementale, soit plus de la moitié des engagements, donc le cœur des pratiquants en UFOLEP. Enlever cette catégorie de l'épreuve serait une erreur. D'autant que son organisation sur la manifestation nationale représente un temps de formation pour les gymnastes, juges et entraîneurs.

En complément, des circuits « jeunesse » pour les niveaux inférieurs et jeunes de moins de 11 ans sont déjà proposés dans trois zones territoriales.

Pour quelles raisons n'auraient-elles pas accès au championnat national ?

Les participantes en « honneur », nous présentent tous les ans de belles prestations, et sont le miroir de l'action éducative que nous pouvons mener avec nos jeunes cadres, et gymnastes. A titre de comparaison, la fédération a validé la réforme de la filière compétitive en gymnastique artistique qui consiste entre autre d'avoir une représentation des différents niveaux sur une épreuve nationale. La GRS s'inscrit depuis plusieurs années dans cette démarche.

Faut-il augmenter les quotas?

Pourquoi pas. Ajouter des séries A et B en excellence 11/12 ans et 13/14 ans représentera plus d'engagés (en passant de 14 à 28) sans pour autant augmenter les quotas de gymnastes indemnisées et avec donc une rotation supplémentaire.

Néanmoins, il faut prendre en compte la faisabilité du championnat. Augmenter l'amplitude horaire? Difficile de finir plus tard le samedi soir, quand on sait que des clubs mettent plusieurs heures de bus pour atteindre le lieu de la compétition ou arrivent très tard la veille.

Finir plus tard le dimanche? L'expérience nous a prouvé, qu'il était impossible de retenir les clubs après 16h sauf pour les participantes de la région organisatrice : horaires de trains, école le lendemain, La composition des jurys du dimanche est toujours un réel problème, car il est impossible de retenir un club ou un juge, pour qui la compétition est terminée le samedi soir.

Quant à l'organisation du national sur deux week-ends, ceci poserait plusieurs problèmes :

- Contraintes humaines et financières pour les clubs
- difficulté de trouver encore un autre lieu pour l'organisation du national (pas de lieux pour les nationaux de 2016, alors trois ?)
- Coût supplémentaire pour la fédération

14 Le Comité département UFOLEP de la Moselle, réuni le 14 janvier 2015

- Pose la question suivante :

Quel est l'état actuel de la commission nationale UFOLEP de judo et de la commission nationale UFOLEP de Tai Chi Chuan ? Peut-on avoir des informations sur l'avancée des travaux dans ces commissions ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

En septembre 2013, les arts martiaux (20 000 pratiquants dans 10 disciplines) ont fait l'objet d'une réorganisation et d'un renforcement par le renouvellement de la CNS arts martiaux ainsi que la mise en place de 2 groupes de travail annexes (Aïkido et Tai chi chuan qui enregistrent des hausses croissantes d'effectifs) et le soutien aux travaux « judo éducatif » porté par l'UFOLEP 64.

Ceci fait suite à la démission du responsable national des Arts Martiaux (par ailleurs Président du comité départemental de la Moselle et du comité régional de la Lorraine) en septembre 2014 et d'un membre de la commission.

En ce qui concerne le judo, la commission nationale vie sportive a effectué un état des lieux qui donne 2 principales informations :

- 78 % des effectifs en judo ont moins de 11 ans
- l'activité judo est pratiquée dans certains territoires pouvant faire l'objet de regroupements pour renforcer les calendriers de rencontres : 31 départements fédèrent l'activité et 5 d'entre eux (42, 57, 64, 69 et 77) représente 60% des effectifs nationaux.

Depuis, cette commission est en restructuration avec de nouvelles ressources issues de comités qui fédèrent significativement l'activité et qui auront pour rôle :

- d'organiser le rassemblement national qui aura lieu les 23 et 24 mai 2015 à Ceyrat (63)
- d'accompagner la territorialité (par zone géographique) de pratiques telles que le judo autour de rencontres éducatives
- d'alimenter les outils de développement réalisés par l'UFOLEP

En ce qui concerne le groupe de travail Tai chi composé de 3 personnes dont 2 du département de la Moselle, les travaux sont en cours dans une démarche similaire à celle de l'Aïkido qui termine sa mission. Un rassemblement national de référents territoriaux Taïchi sera programmé en octobre en Ile de France. D'ici là le GT Taïchi poursuit son travail sur le Plan National de Formation et sur les outils techniques et pédagogiques ressources.

L'investissement continu de l'UFOLEP 57 sera nécessaire pour la poursuite des axes de développement des arts martiaux UFOLEP.

Les arts martiaux à l'UFOLEP ont également fait l'objet d'un article plus précis dans la revue EnJeu de novembre 2014.

15 Le Comité département UFOLEP des Vosges, réuni le

- Pose la question suivante :

Depuis 2 ans le cyclisme à l'UFOLEP se trouve confronté à de grandes difficultés. Ces difficultés résultent d'une part de la forte augmentation du prix des assurances et d'autre part de la fermeture, sauf dérogation coûteuse, des courses aux non licenciés UFOLEP.

Dans le même temps la FFC a axé son effort sur le cyclisme compétitif de loisir : un des points évoqués dans le projet fédéral consiste à « poursuivre le reversement aux clubs des droits d'engagement des épreuves pass cyclisme pour concurrencer efficacement les fédérations affinitaires ».

Le résultat pour notre fédération est que le nombre de coureurs a fortement chuté. Par voie de conséquence, la participation aux courses a également baissé, rendant les organisations plus difficiles ; les supprimant même dans certains cas.

On en arrive donc au processus suivant : augmentation des licences implique baisse du nombre de licenciés qui implique une diminution du nombre de courses, lesquelles sont moins attractives parce que courues par des pelotons squelettiques. D'où départ de coureurs vers d'autres fédérations.

Ce cercle infernal apparemment sans fin conduira à la disparition du cyclisme dans les petits comités.

Est-ce le but voulu par les dirigeants nationaux ?

Envisagent-ils de prendre des mesures financières propres à faire revenir les gens vers notre fédération ?

AVIS DU COMITE DIRECTEUR :

Le règlement technique UFOLEP cycloport n'a jamais permis l'accueil de non licenciés UFOLEP et ce quel que soit l'assureur. Si cela s'est fait par des organisateurs sous l'égide de l'UFOLEP 88, cela s'est fait en contradiction avec la réglementation fédérale en vigueur.

En 2012, la réforme assurantielle a rappelé les conditions d'application de garanties organisatrices qui s'appuient sur la réglementation technique fédérale.

Depuis, ces éléments ont été régulièrement rappelés lors des dernières assemblées générales, inter régions, rassemblements nationaux UFOLEP et APAC.

Afin d'accompagner les quelques comités départementaux qui fédéraient ces épreuves cycloport ouvertes, l'UFOLEP a mis en place un dispositif dérogatoire, transitoire et encadré « Pass Cyclo ». L'UFOLEP 88 a ainsi bénéficié de ce dispositif lors de la saison 2014 – 2015.

Un fonds d'aide de 100 000 € a également été affecté aux organisateurs d'épreuves cyclistes sur la base du nombre de contrats ACT APAC souscrits. A ce titre, le comité 88 a bénéficié d'une aide de 1 122 €.

Enfin, un plan « marshall » activités cyclistes est engagé depuis 2014 (développement des pratiques éducatives en direction des enfants, soutien financier aux organisateurs, renforcement de la sécurité de la pratique, achat de matériels pour les événements nationaux, développement d'outils technologiques et promotion / renforcement des services aux licenciés. Les travaux qui sont menés doivent permettre aux comités d'identifier de nouveaux champs de développement pour les activités cyclistes.

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



The advertisement features a collection of Butterfly tennis gear. At the top left, there are two black bags: a larger one with 'BUTTERFLY' and a butterfly logo, and a smaller one with the butterfly logo. Below them are two more bags, one with a backpack and another with a shoulder strap, both featuring the butterfly logo. To the right, the Butterfly logo (two pink ovals) is positioned above the word 'BUTTERFLY' in a bold, black, sans-serif font. The background is a light pink and white pattern of large butterfly silhouettes. In the center, the text 'VENEZ DECOUVRIR LA NOUVELLE COLLECTION' is written in a bold, black, sans-serif font. Below this, the words 'MAUSSURES LEZOLINE' are written in a large, white, sans-serif font. At the bottom left, there is a map of France with several red dots indicating store locations. To the right of the map are two tennis shoes: a high-top one with a grey mesh upper, blue and red accents, and a butterfly logo, and a low-top one with a white upper, red butterfly logo, and 'BUTTERFLY' written on the side. A thick pink horizontal bar is located at the bottom of the advertisement.

BUTTERFLY

**VENEZ DECOUVRIR
LA NOUVELLE COLLECTION**

MAUSSURES LEZOLINE

DISPONIBLES AUSSI DANS CES MAGASINS

Butterfly Valence
S.A.S. Dauphin
14 rue Joseph-Marie Jacquard
26000 VALENCE
Téléphone : 04 75 44 20 34
infos@dauphintt.com

FR.BUTTERFLY.TT

Sport et économie sociale et solidaire

Le vote à l'été 2014 de la loi sur l'économie sociale et solidaire a assis la crédibilité de ce modèle économique alternatif. Or l'ESS peut aider fédérations et associations sportives à concevoir différemment le financement de leurs actions. Et l'Ufolep y voit l'opportunité d'un développement en accord avec ses valeurs.



Retrouvez la revue intégralement en ligne ici : <http://enjeu-ufolep.laligue.org/brochure.asp?brochno=72>

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales :

- Aude : Evelyne SALLES – Déléguée départementale ufolep@ligue11.org
- Vaucluse : delegue@ufolep84.org
- Saône et Loire : Ligue de l'enseignement de Bourgogne, 41 Grande Rue de la Coupée,
71850 Charnay les macon
- Vienne : Paul CORDEAU – délégué départemental pcordeau@laligue86.org

✚ Comité Directeur :

- Danielle ROUX : ufolep.danielle@gmail.com

✚ CNS :

- Samclap : Jean-Paul THEBAULT jean.paul.thebault@orange.fr

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

Nous vous communiquons la dernière mise à jour du tableau de synthèse des **18 modules** de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2015).

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FCF - Plan de formation 2015 - 7-20 Mars 2015.doc>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2015						
N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
3	animateur seniors (vieillesse pathologique) Formation sur 3 cycles http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillesseptho.html	animateurs seniors des comités (8 mini / 25 maxi)	5, 6 et 7 mai 2015	Paris	300 €	10/04/2015
			Septembre 2015 (2 jours)	Paris	350 €	
			À déterminer (2 jours)	Paris	300 €	
10	Le logiciel AFFILIGUE + Web AFFILIGUE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaffiligue.html	Personnes en charge d'Affiligue au sein des comités (8 mini / 20 maxi)	11 mai 2015	Paris	150 €	10/04/2015
11	Sport Sénior - Projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementterritorial.html	Dirigeants élus et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	Mai / Juin 2015 (2 jours)	Paris	300 €	10/04/2015
	Référents territoriaux Kid Bike (vélo jeunes) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementterritorial.html	Techniciens et porteurs de projets des comités (10 mini / 20 maxi)	6 et 7 juin 2015	Périgueux	80 €	10/04/2015
12	Formulaire en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformulairesenligne.html	Responsables de sites des comités et CNS (3 mini / 6 maxi)	8 juin 2015 (½ journée)	Web conférence	-	30/04/2015
15	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques des comités UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux (8 mini / 20 maxi)	8 et 9 juin 2015	Paris ou Lyon	300 €	30/04/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
13	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcinitiationpao.html	Responsables de sites des comités et CNS <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	9 juin 2015	Paris	150 €	30/04/2015
14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfoweb.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	Niveau 1 : 11 juin 2015 Niveau 2 : 12 juin 2015 <u>Ou</u> Octobre 2015	Paris	150 €	30/04/2015
8	Stratégie de communication numérique http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategiecomnumerique.html	Tout public (8 mini / 20 maxi)	30 mars 2015 Formation reportée	Paris	150 €	30/04/2015
5	Sport - Santé : promotion et prévention http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsantepromotionprevention.html	Élus et professionnels des comités <i>(12 mini / 25 maxi)</i>	16 juin 2015 10 mars 2015	Paris	150 €	30/04/2015
16	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcdecouvrirmaîtrisercontextespolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP (6 mini / 20 maxi)	15 septembre 2015 Et 17 novembre 2015	Paris	300 €	26/06/2015
17	Mise en place d'une stratégie événementielle au sein des territoires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategieevenementiellesurlesterritoires.html	Personnes en charge des événements territoriaux (8 mini / 20 maxi)	Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	26/06/2015
7	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaîtriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et professionnels des comités <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	14 et 15 octobre 2015	Paris	300 €	26/06/2015
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecurisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP3/PAE3/PICFPSC <i>(8 mini / 28 maxi)</i>	Octobre et Novembre 2015 (3 dates -1 jour)	Toulouse - Paris - Salbris	150 €	26/06/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
9	animateur / Référent / Chargé de mission "Petite enfance" http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurpetiteenfance.html	animateurs, référents, chargé de mission "Petite enfance" <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	Mai 2015 Novembre 2015 (2 jours)	À déterminer	300 €	26/06/2015
19	Les nouvelles activités péri scolaires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcnouvellesactivitesperiscolaires.html	Référents ou chargés de mission de la mise en œuvre des NAP au sein des comités - <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	Novembre / Décembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	26/06/2015
20	Développement des activités sportives pour les personnes en situation de handicap http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcactivitesportivespersonnesensituationdehandicap.html	Élus et professionnels des comités <i>(12 mini / 20 maxi)</i>	3-4/12 ou 7-8/12 ou 11-12/12 ou 14-15/12 ou 17-18/12	Paris	300 €	26/06/2015
4	Formation à l'accompagnement VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html	Toute personne chargée au sein des comités d'accompagner les candidats à la VAE - <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	25 et 26 février 2015 Reportée au dernier trimestre 2015	Paris	300 €	26/06/2015

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 10

LE LOGICIEL AFFILIGUE + WEB AFFILIGUE

Objectifs de formation

- Être capable d'utiliser les fonctionnalités du logiciel AFFILIGUE + WEB AFFILIGUE

Public visé

- Les personnes en charges d'AFFILIGUE au sein des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- Saisie d'une affiliation licence
- Facturation affiliation licence
- Facturation annexe du cd UFOLEP
- État comptable
- Statistiques avec édition, mailing
- WEB AFFILIGUE

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Pascal MARREL

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 11 mai 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaffiligue.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 3

ANIMATEUR SÉNIORS (vieillessement pathologique)

Objectifs de formation

- Être capable de proposer une offre de pratique adaptée aux séniors souffrant de pathologies à travers la mise en place de parcours de psychomotricité et de gymnastique douce

Public visé

- Animateurs séniors des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- Les ateliers psychomoteurs séniors
- La connaissance des publics et des pathologies
- L'environnement médical
- Les acteurs médicaux et para médicaux au sein
- Les EPHAD

Durée	Effectif	Lieu
Session de 7 jours composée de 3 cycles de formation : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} cycle : 2 jours - 2^{ème} cycle : 3 jours - 3^{ème} cycle : 2 jours 	8 minimum / 25 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Bruno LELOUTRE : Psychologue et éducateur sportif
 - Laurence NADAUD : DTN Adjointe en charge du dossier Sénior

Coût du stage

- Cycle n° 1 : 300 € / Cycle n° 2 : 350 € / Cycle n° 3 : 300 €
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

1^{er} cycle : 5-6-7 mai 2015 à l'UFOLEP nationale / 2^{ème} cycle : Sept. 2015 / 3^{ème} cycle : à déterminer

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillessementpatho.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 13

INITIATION À LA PAO

Objectifs de formation

- Être capable d'utiliser les outils de la PAO

Public visé

- Responsables de sites des Comités départementaux et régionaux et CNS

Éléments de contenus

- La chaîne graphique : tour d'horizon des contraintes et techniques.
- Découverte de l'environnement PAO, des différents types de documents (formats, plis, fonds perdus...).
- Comprendre la couleur (les différents modes couleurs, RVB, CMJN, WEB sécurisées...).
- L'image numérique (résolution, définition, BD, HD...).
- Les différents formats de fichiers (Jpeg, PSD, Png, folio...).
- Les logiciels de PAO courants.
- Se familiariser avec l'interface du logiciel GIMP.

Durée	Effectif minimum et maximum	Lieu
1 jour	8 minimum / 16 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Adrien COMLAN : ADCOSOFT
 - Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe en charge de la Communication

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 9 juin 2015 au siège de l'UFOLEP nationale (9h30 à 17h)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcinitiationpao.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 15

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPECIFIQUES AUX PRATIQUES DES COMITES UFOLEP

Objectifs de formation

- Connaître le cadre réglementaire des assurances
- Connaître les principes de base des assurances
- Accompagner les associations dans le respect de ses obligations

Public visé

- Délégués et cadres départementaux

Éléments de contenus

- Le cadre réglementaire
- Les outils de l'assurance
- La formation continue : le e-learning

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris ou Lyon

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
- Formateur APAC: Jean-Pierre NEMIROVSKI
 - Nicolas ARMAND : IARD, DTN Adjoint UFOLEP

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 8 et 9 juin 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

FORMATION DE REFERENTS TERRITORIAUX KID BIKE (vélo jeunes)

Objectifs de formation

- Être capable de concevoir un projet d'animation du « apprendre à faire du vélo - savoir rouler » sur mon territoire en direction des publics « enfance – jeunesse ».
- Être capable d'élaborer un projet pédagogique pour l'animation d'une école de vélo en club. de l'initiation au vélo au perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, jeunesse).
- Être capable d'encadrer des séances / cycles Kid Bike vers une progression technique basée sur les fondamentaux du VTT.

Public visé

- Animateur vélo / référent technique-projet auprès du comité UFOLEP chargé de promouvoir les pratiques éducatives de mobilité à vélo et développer l'accueil des publics enfants et jeunes au sein du réseau associatif (associations de cyclisme, école de sport, ...). 1 personne par comité UFOLEP (possibilité d'une 2^{ème} personne en fonction des places disponible).

Éléments de contenus

- Présentation du projet éducatif et de progression technique
- Ingénierie de projet de promotion du « savoir rouler » en direction des collectivités territoriales (coordonnateurs « enfance – jeunesse, temps d'activités périscolaires, ...)
- Connaissance des publics concernés (enfants, jeunes)
- Illustration et mise en situation pédagogique par niveau de pratique, compétence technique et thématique (orientation, mécanique, prévention et sécurité, ...) lors d'un événementiel « kid bike ».
- Appropriation des outils techniques et pédagogiques

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	10 minimum / 20 maximum	Périgueux (24)

Intervenants

- Techniciens
- Porteurs de projet

Coût du stage

- Frais d'inscription : 80 €
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale
- Dotation d'outils techniques et pédagogiques lors de l'AG nationale 2015 aux comités UFOLEP : http://www.tech.ufolep.org/forms/forms_a/cms/index_form.php?us_action=aperçu&us_id_formulaire=desc_xml_form_resonance_fm_1426008466.xml

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Samedi 6 juin (début à 9h) et dimanche 7 juin (fin à 16h30) 2015 (weekend national de la Fête du vélo : <http://feteduvelo.fr/>).

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfkidbike.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 5

SPORT – SANTE PROMOTION ET PRÉVENTION

Objectifs de formation

- Être capable de mettre en place le projet de développement Sport Santé : définition, axes, objectifs

Public visé

- Élus et professionnels des comités

Éléments de contenus

- Le projet santé de l'UFOLEP
- La santé : approches sociales, économiques, environnementales
- Les trois grands axes : santé au travail, santé et pratique de loisir, santé et pathologies
- Les organismes de prévention et les réseaux de santé
- Prise en compte d'une pathologie

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	12 minimum / 25 maximum	Paris

Intervenants

- Intervenants extérieurs
- Laurence NADAUD : DTN Adjointe en charge du dossier Sport-Santé
- Henriette MANUEL : Élu(e) en charge du Sport-Santé

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 16 juin 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsantepromotionprevention.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 14

UFOWEB (niveau 1 / niveau 2)

Objectifs de formation

- Déploiement du dispositif UFOLEP (Un site pour chacun)
- Initier de nouveaux utilisateurs (Niveau1) de sites UFOWEB
- Progression en termes d'acquisition de compétences vis-à-vis de l'outil + nouvelles fonctionnalités du support (Niveau 2)
- Ouverture du dispositif aux associations

Public visé

- Responsables de sites des Comités Départementaux et régionaux, des CNS et des Associations

Éléments de contenus

- Le site public
- La plateforme d'administration
- Les fonctionnalités

Durée	Effectif minimum et maximum	Lieu
1 jour par niveau	8 minimum / 16 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
- Adrien COMLAN : ADCOSOFT
 - Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe en charge de la Communication

Coût du stage

- 150 € (la journée) de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Niveau 1 : le 11 juin 2015 (9h30/17h) / **Niveau 2** : le 12 juin 2015 (9h30/17h) à l'UFOLEP nationale
Ou
 Octobre 2015 (2 dates à déterminer pour chaque niveau)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufoweb.html>

LE FINANCEMENT

Coût de la formation

Nous contacter afin d'avoir un devis personnalisé du coût de la formation

- Le coût est en fonction des allègements éventuels appliqués après le positionnement individuel.
- Frais administratifs et de gestion : 45€

Pour les demandeurs d'emploi :

- Mission Locale ou Pôle emploi selon situation (se renseigner auprès des organismes)

Pour les salariés :

- Plan de formation de l'entreprise, Congé Individuel de Formation (CIF) pour CDI, CDD et intérimaires, DIF, Contrat de professionnalisation...



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
PICARDIE

L'UFOLEP Picardie, fédération sportive alternative, développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, synonymes de « mieux vivre ensemble », du loisir à la compétition.

Elle regroupe 340 associations qui représentent 12600 licenciés.

Avec le développement de la professionnalisation des animateurs sportifs, l'UFOLEP Picardie s'est dotée de compétences, avec le soutien des départements, afin de répondre aux différents besoins de formation.

Agréée depuis 2008 comme organisme de formation, l'UFOLEP Picardie s'est engagée dans la formation sportive CQP ALS (Certificat de Qualification Professionnelle - Animateur de Loisir Sportif), et depuis 2015 avec la formation BPJEPS APT.

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 29 mai 2015
auprès de l'UFOLEP Picardie

Le dossier d'inscription aux sélections peut être retiré auprès de l'UFOLEP Picardie et des trois départements, ou envoyé par courrier sur demande, ou téléchargeable sur les sites.

Contacts et renseignements :

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
PICARDIE

51 rue de Sully - 80000 AMIENS
03.22.52.49.16 - 06.88.68.14.57
ufolep.picardie@gmail.com
www.cr.ufolep.org/picardie

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
PICARDIE

DEVENEZ EDUCATEUR SPORTIF



FORMATION
B.P.J.E.P.S
Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport

A.P.T
Activités Physiques pour Tous

du 12 octobre 2015 au 30 novembre 2016

à Amiens

Formation habilitée par la D.R.J.S.C.S de Picardie

UFOLEP Picardie
51 rue de Sully - 80000 AMIENS
03.22.52.49.16 - 06.88.68.14.57
ufolep.picardie@gmail.com
www.cr.ufolep.org/picardie

LE TITULAIRE DU BP JEPS SPECIALITE « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS»...

...réalise pour tous les publics des prestations éducatives visant une double finalité :

- de développement et de maintien des capacités physiques individuelles,
- de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées

...exerce ses fonctions au sein...

- des collectivités locales (filière sport de la fonction publique territoriale)
- des associations sportives
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques et sportives (centres d'accueil collectif pour les mineurs, bases de loisirs, comités d'entreprise, associations diverses...)

LES OBJECTIFS

- **Former** des professionnels capables d'exercer des fonctions d'animateurs sportifs polyvalents
- **Développer** des compétences professionnelles dans le champ de l'animation sportive
- **Permettre** de répondre à la demande sociale de nouvelles pratiques d'animation sportive en direction de nouveaux publics
- **Acquérir** un diplôme d'Etat de niveau IV

LES CONTENUS...

- UC 1** : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC2** : Prendre en compte les caractéristiques des publics
- UC3** : Préparer un projet ainsi que son évaluation
- UC4** : Participer au fonctionnement de la structure
- UC5** : Préparer une action d'animation dans le champ des activités physiques pour tous
- UC6** : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'activités physiques pour tous
- UC7** : Mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique des activités physiques pour tous
- UC8** : Conduire une action éducative dans le champ des activités physiques pour tous
- UC9** : Maîtriser les outils ou les techniques des activités physiques pour tous
- UC10** : Elaborer et conduire un projet de promotion ou développement des APT, facteur de Santé et Bien-être

L'ALTERNANCE

Formation modulaire de 1722 h :	En organisme	En stage
	686 h	1036 h

Nota :

Volume en centre de formation, à raison de 2 jours en moyenne par semaine à Amiens et proche agglomération.
Les heures en stage ne devront pas excéder 35h/semaine.
Le candidat devra avoir trouvé ses structures de stage avant l'entrée en formation.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions de candidature
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Avoir 18 ans révolus ♦ Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables ♦ Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives

CALENDRIER

Réunions d'informations	Aisne	Jeudi 14 mai 2015 10h00 9, avenue François Mitterrand 02880 Cuffies
	Oise	Mardi 12 mai 2015 10h00 19 rue Arago Zac de Ther 60000 Beauvais
	Somme	Lundi 11 mai 2015 10h00 51 rue de Sully 80000 Amiens
Date limite de réception des dossiers	VENDREDI 29 MAI 2015 Dossier complet avec pièces demandées	
Sélections	EPEF (EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION)	Lundi 8 juin 2015 Test de motricité Test physique de Luc Léger
	UFOLEP	Les 9 et 10 juin 2015 Ecrit : 1h15 Entretien : 20 mn Deux pratiques sportives : 2h00
Positionnement	Lundi 22 juin 2015 51 rue de Sully – 80000 AMIENS Au regard de l'expérience et des compétences acquises par chacun, un parcours individuel de formation sera proposé à la suite d'un positionnement obligatoire.	



QUELLES COMPÉTENCES ?

Favoriser par des actions éducatives collectives, une prise de conscience et un renforcement des capacités d'agir pour préserver et améliorer la santé. Cette formation vous permettra d'organiser et mettre en œuvre des actions collectives dans le cadre d'EPS.

1. Concevoir une démarche d'éducation pour la santé en collaboration avec d'autres acteurs professionnels.
2. Amener les personnes, dans un cadre collectif, à identifier leurs conceptions, leurs besoins et leurs ressources de manière à leur permettre de s'engager dans une démarche de santé
3. Mettre en œuvre et animer, avec des groupes de personnes favorisant l'implication de chacun, des actions visant la préservation de la santé.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Module 1 : Acquérir de nouvelles compétences en éducation à la santé (2 jours dont les contenus sont à définir)

Module 2 : Formation Skill Pass (2 jours)

Module 3 : Acquérir une qualification et des compétences dans l'animation/initiation d'activités physiques et sportives (2 jours) : brevet fédéral multisports UFOLEP

NOUS CONTACTER :

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires sur nos services et produits.

Comité Régional UFOLEP Champagne-Ardenne
23 rue Alphonse Daudet
Reims, 51300, France

Tél : (+33) 3.26.84.37.57

Mail : ufochampardenne@gmail.com

www.ufolep.org

DEVENEZ MÉDIATEUR «SPORT & SANTÉ»

TU ES ANIMATEUR ?
ÉDUCATEUR ?
TU VEUX DEVENIR
UN DES MAÎTRES
DU JEU ?

DANS CE BULLETIN :

PRÉSENTATION
OBJECTIFS
DE LA FORMATION
COMPÉTENCES VISÉES
CONTENUS
PLANNING
BULLETIN D'INSCRIPTION
CONTACTS


TOUS LES SPORTS AUTREMENT

RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE



ars
Agence Régionale de Santé
Champagne-Ardenne



CNDS
Centre National pour
le Développement du Sport
Le sport pour tous

«La santé est l'équilibre et l'harmonie de toutes les possibilités de la personne humaine (biologiques, psychologiques et sociales). Ce qui exige, d'une part, la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme qui sont qualitativement les mêmes pour tous les êtres humains, d'autre part, une adaptation sans cesse remise en question de l'homme à son environnement en perpétuelle mutation»

OMS, 1986

PRÉAMBULE

La formation de médiateurs « sport et santé » se définit comme une formation-action interactive entre les participants et l'équipe de formateurs, dont le but est de concevoir et mettre en œuvre un programme d'entraînement, d'éducation et d'entraide par le sport, s'appuyant sur l'usage des technologies d'information et de communication numériques et la pratique physique non encadrée des jeunes.

Ce programme vise la constitution, l'engagement et la participation d'équipes représentatives d'une communauté (collectivité, quartier, centre, club de sport,...) dans la participation à un raid éducatif, culturel et citoyen multisports, ou, la réalisation d'un projet commun de vacances sportives favorisant leur autonomie.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents. 1ère fédération sportive multisports affiliée de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

Cette formation vise à mettre à disposition des professionnels de l'éducation, du social et de la prévention spécialisée, une malette pédagogique « sport santé numérique » permettant de :

1. Proposer un programme d'Education et de Promotion de la Santé (EPS) par le sport et faire le lien avec l'acquisition de compétences psychosociales (CPS) et du public visé.
2. Identifier leurs compétences acquises en EPS et celles à développer.
3. Utiliser, concevoir et animer des contenus d'animation pédagogique autour des thématiques nutrition, tabac, alcool, violence, cannabis, et activité physique.
4. S'appuyer sur les nouvelles technologies d'information et de communication et sur une interface numérique « Mangeur Bougeur » afin de personnaliser un programme d'éducation, d'entraînement et d'entraide par le sport, adapté au public cible.

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

- A : Professionnels et bénévoles de l'éducation
B : Professionnels de la prévention et du secteur sanitaire et social
C : Professionnels et bénévoles de l'éducation physique et sportive

PLANNING ET CONTENUS

• Jour 1 :

Matin : Définition des concepts et réseaux d'éducation et de prévention en santé, de sport/santé et de compétences psychosociales – échanges autour de ses propres représentations professionnelles ; Identification des compétences en EPS acquises et celles à acquérir.

Après-midi : La mallette sport – santé : Présentation d'un exemple de ruban pédagogique et d'outils pédagogiques.

• Jour 2 :

Matin : Mises en situation d'outils pédagogiques / thématique – présentation des différentes options de formation possibles complémentaires.

Après-midi : Atelier d'échange autour des représentations de l'utilisation du numérique dans la pratique physique / nouveaux comportements et utilisation de l'interface sport santé numérique et de jeux sérieux.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

FONCTION : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____@_____.

NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE : _____

VILLE : _____

CP : _____

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE : _____

FONCTION : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____@_____.

DATES ET LIEUX DES JOURNÉES DE FORMATION :

• **Journée 1** : Le 14 avril 2015 à la Ligue de l'enseignement des Ardennes, 19 Avenue de Montcy Notre Dame, 08000 Charleville-Mézières.

• **Journée 2** : Le 12 mai 2015 à l'ESCAL, 31 Boulevard du Chemin de Fer, 51420 Witry-lès-Reims.

PRIX* : 70,00 € par journée.

INSCRIPTION AUX JOURNÉES DE FORMATION :

A RETOURNER AVANT LE LUNDI 30 MARS 2015 :

- o Par courrier à : CR UFOLEP Champagne-Ardenne – 23 rue Alphonse Daudet – 51100 REIMS
- o Par courriel à : ufolep.developpement.ca@gmail.com

- Oui, je participe aux journées de formation.**
- Non, je ne peux pas participer aux journées de formation et je souhaite avoir des informations.**
- Non, cela ne m'intéresse pas.**

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

SIGNATURE DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE :

Date : __ / __ / ____ Lieu : _____

Date : __ / __ / ____ Lieu : _____

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : contacter Monsieur Patrick FREJAVILLE au 03 26 84 37 57 ou 06 63 24 41 80.

**Financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par le Centre National pour le Développement du Sport.*

Les nouvelles politiques territoriales : politique de la ville et politique rurale *



Comprendre la nouvelle philosophie et la nouvelle architecture des politiques publiques territoriales (politique de la ville et politique rurale). Identifier des modalités de contribution à ces politiques publiques et de développement de projets : participation des habitants, programme de réussite éducative, emploi, prévention de la délinquance, mobilité, etc.



Secrétaires et délégué(e)s généraux(ales), cadre de services



- Les nouveaux contrats uniques de ville et la nouvelle cartographie
- L'organisation institutionnelle : le Commissariat général à l'Egalité des territoires et ses relais territoriaux
- Les axes prioritaires de la politique de la ville et de la politique rurale
- Éléments méthodologiques relatifs à la construction de projets partenariaux et fédératifs autour des politiques territoriales
- Participation des habitants dans la conception et l'animation des politiques territoriales : enjeux, description des dispositifs institutionnels, aspects méthodologiques et outillage



2 jours – 27 et 28 mai 2015



Paris

Pour vous inscrire : cliquez ici

Correspondant de la formation : Cédric Mazière – chargé de mission Formation, Emploi et ESS à la Ligue de l'enseignement

STAGES DE FORMATEURS PSC – 2015

Ci-dessous la programmation des dates des stages de formateurs PSC, pour l'année 2015 :

1^{er} stage : du 11 avril (19H) au 18 avril 2015 (13H) - Seine-et-Marne (77)
16 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Mauricette LEMAITRE, Jean-Luc JOUTZ, José ROIG et Philippe ATRY

2^{ème} stage : du 22 août (19H) au 29 août 2015 (13H) - Seine-et-Marne (77)
16 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Isabelle COLLAVET, Rémi MONIER et Anthony ROBERT

3^{ème} stage : du 5 décembre (19H) au 12 décembre (13H) - Pyrénées-Atlantiques (64)
20 personnes maximum

Équipe d'encadrement :

↳ Stéphane LALANNE, Charly GONZALEZ, Jean-Marc ANDRE et Laurence BRIEN

Les documents administratifs sont disponibles auprès du Pôle Formation.

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BF1A spécifique - Activités cyclistes (VTT)
Du 8 au 10 mai 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes (VTT) - BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 8 au 10 mai 2015 au Centre Oxygénation Bayard à Gap (05)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable de monter à VTT et de faire fonctionner le vélo ✚ Être capable d'effectuer un minimum d'entretien et de réparation de la machine ✚ Être capable de respecter le code de la route ✚ Être familiarisé et sensibilisé aux règles élémentaires de la pratique du VTT en pleine nature
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur Activités cyclistes (VTT) ✚ Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et Pédagogie ✚ Législation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Tenue de sport et VTT ✚ Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Jean-Claude BAGOT
Coût par stagiaire	215 € avec hébergement 55 € sup. pour une arrivée la veille (dîner + petit-déjeuner compris)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✚ UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p>✚ 04 91 42 28 60 ✚ ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 24 avril 2014</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr) ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2013-2014 et du livret de formation

BF1 A spécifique - Marche nordique Les 30 et 31 mai 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique - BF1 A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Les 30 et 31 mai 2015 au Centre Oxygénation Bayard à Gap (05)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'évoluer avec aisance sur un parcours d'au moins 6 km  Être capable de réaliser des exercices de base, adaptés à l'apprentissage de l'activité  Être capable de suivre un itinéraire balisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur marche nordique  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Tenue de sport et livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur (s)	Charles Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	160 € avec hébergement 55 € sup. pour une arrivée la veille (dîner + petit-déjeuner compris)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 14 mai 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation

BF1 A - Randonnée
Du 1^{er} au 3 mai 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Randonnée - BF1 A complet
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du 1 ^{er} au 3 mai 2015 au Camping Le Clos du Jay à Clamensane (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) et avoir 18 ans minimum  Avoir validé sa période probatoire
Pré requis technique	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'orienter 1 carte avec 1 boussole, de lire 1 carte IGN à l'aide de la légende  Être capable de suivre un itinéraire et de se positionner sur une carte  Être capable de vérifier et d'utiliser son matériel, de respecter le code de la route  Être capable d'appliquer quelques éléments de sécurité liés à l'encadrement des groupes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Devenir animateur en randonnée pédestre  Être capable d'organiser, d'animer, gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département.
Contenus de formation	<p><u>Durée : 24 heures</u></p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique UC AS 4.1 - 4.2 - 4.3 : Activité sportive (technique et pédagogie, législation et réglementation, sécurité de la pratique, environnement)</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes et documentation personnelle  Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Charles-Baptiste AGOSTINI
Formateur (s)	Vincent Camille AGOSTINI
Coût par stagiaire	140 € avec hébergement
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>20 avril 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> », et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation

**POLE PROSPECTIVE
ET DEVELOPPEMENT**

Fédération sportive de

la **ligue de
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire



SALON SENIOR

L'UFOLEP, pour la 2^{ème} année, réédite sa participation au salon des seniors à Paris Porte de Versailles, du 9 au 12 avril 2015, en compagnie de ses partenaires la société MARIANNI et Vacances Pour Tous

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons sur le stand E14, Hall 2.2, Espace Forme.

Pour vous rendre au salon, vous pouvez télécharger votre badge gratuitement sur le site.

www.salondesseniors.com



Contact :

Laurence NADAUD lnadaud.laligue@ufolep-usep.fr
01 43 58 97 79

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

COMMANDE BOITE À OUTILS KID BIKE POUR LES COMITES UFOLEP



Retrouvez de nouveaux outils pour la pratique des plus jeunes au vélo.

Le secteur «sport et éducation», le groupe de travail KID BIKE et l'équipe pédagogique nationale secourisme vous proposent de nouveaux outils pour la mise en place d'un dispositif KID BIKE favorisant la pratique des plus jeunes au vélo s'appuyant sur une progression pédagogique adaptée au aptitude de l'enfant. Vous pouvez commander ce pack d'outils via le [formulaire en ligne](#), la livraison sera prévue à Orléans lors du Congrès UFOLEP.

Passports «enfants» et «jeunes»

Affiche type + flyer

Jeux «secourisme»

Associations

Page web

Une page DATAFED est intégrable dans tous les sites UFOWEB. Vous la trouverez sur le [catalogue DATAFED](#)

Guide méthodologique

Les comités UFOLEP qui souhaitent promouvoir le dispositif Kid Bike en direction des associations ou sur leur territoire (collectivités locales, partenaires).

Vous trouverez ci-après le formulaire à remplir pour bénéficier de la dotation d'une boîte à outils :

http://www.tech.ufolep.org/forms/forms_a/cms/index_form.php?us_action=aperçu&us_id_formulaire=desc_xml_form_resonance_fm_1426008466.xml

La boîte à outils sera à retirer à l'Assemblée Générale à Orléans.

COMMUNIQUE
« SAISON SPORTIVE UFOLEP »

Suite à la suppression de la post-garantie demandée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Réglementaire, la Ligue de l'enseignement a demandé à son service assurances APAC de trouver une solution pour répondre aux besoins de garanties de l'ensemble des services et activités de la Ligue.

De ce fait, l'APAC a procédé à une extension des garanties Multirisque Adhérents Association jusqu'au 31 octobre et ce, sans lien avec des conditions de ré-affiliation et/ou de ré-adhésion (ceci pour toutes les associations et leurs membres ayant souscrit les garanties APAC lors de l'année précédente).

Ces conditions d'assurance sont à distinguer de la qualification des sportifs pour la participation à des rencontres UFOLEP.

Principe général :

La saison sportive UFOLEP qui s'étend du **1er septembre N-1 au 31 août N** s'applique à toutes les activités sportives. La licence UFOLEP est délivrée pour la durée d'une saison sportive (pas de changement).
D'ores et déjà, les dispositions sont prises au niveau national -service affiliations- afin que chaque département soit en mesure de délivrer des licences et cartes d'adhésion dès juin prochain.

Toutefois, par exception, la participation à certaines activités sportives dont le calendrier sportif se prolonge au-delà de la saison sportive UFOLEP (en septembre et octobre) pourra se faire avec la licence UFOLEP de la saison précédente. Les activités concernées sont :

- **les activités cyclistes (hors cyclocross)**
- **les sports mécaniques moto**
- **les sports mécaniques auto**
- **pétanque**
- **boules**

Exemples :

- Un cycloportif qui souhaite participer à une épreuve CYCLOSPORT UFOLEP le 4 octobre 2015 pourra le faire avec sa licence UFOLEP cycloport de la saison sportive 2014 – 2015 (toutefois, il lui est fortement conseillé de procéder au renouvellement de sa licence à compter du **1^{er} septembre 2015**).
- Un cycloportif qui souhaite participer à un CYCLOCROSS le 18 octobre 2015 devra présenter une licence UFOLEP cycloport en cours de validité de la saison 2015 – 2016.

De la même façon, l'organisation des rencontres prévues au calendrier sportif de ces mêmes activités pourra se faire par l'association sous couvert de son affiliation UFOLEP de la saison précédente (toutefois, il est fortement conseillé de procéder au renouvellement de l'affiliation de l'association à compter du **1^{er} septembre 2015**).

Pour toutes les autres activités sportives, la licence UFOLEP valide (de la saison sportive en cours) est obligatoire pour participer à des rencontres du calendrier sportif UFOLEP qui commenceraient dès le début de la saison sportive. Pour les compétitions qualificatives, il est obligatoire de pouvoir présenter une licence homologuée 8 jours avant la première phase qualificative : sports collectifs, gymnastique artistique, (article 6 du règlement sportif UFOLEP).

ANNEXE

Extrait COM'APAC – Février 2015

L'ACPR (l'organisme de contrôle des mutuelles, des compagnies d'assurance et intermédiaires) avait souligné que les mécanismes de la post-garantie ne respectaient pas les dispositions du Code des Assurances qui interdisent toute rétroactivité lors de la souscription de garanties. La post-garantie ne pouvait donc plus perdurer.

Cependant, l'APAC est consciente des difficultés rencontrées par les associations et leurs membres pour renouveler leur affiliation adhésion en début de saison.

Pour cette raison, les garanties des Multirisque Adhérents Association vont être accordées jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de ré-affiliation et/ou ré-adhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin.

Pour ce qui est des adhérents, les mécanismes sont similaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre. L'adhérent ne bénéficie d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre si son adhésion/sa licence n'a pas été renouvelée à cette date.

À noter que ces principes concernent la seule période de prise d'effet des garanties d'assurance APAC. L'exercice d'activité de la Ligue de l'enseignement reste fixé du 1^{er} septembre année N au 31 août de l'année N+1 et les principes d'affiliation et de ré-affiliation restent déterminés par cet exercice d'activité.

Dans cette logique, les associations affiliées pour lesquelles le bénéfice des garanties de la M.A.A a été validé avec l'enregistrement d'une C.A.P sans cotisation complémentaire (C.A.P dont l'échéance est fixée au 31 août) recevront au printemps prochain un courrier leur confirmant que ces garanties sont gratuitement prorogées jusqu'au 31 octobre 2015, cette prolongation des garanties valant également pour leurs adhérents ou licenciés.

Bien entendu, cette prolongation de garanties n'est valable que s'il n'y a aucun changement des activités mentionnées dans la fiche diagnostic. La mise en œuvre de nouvelles activités nécessitera, comme tout au long de l'année, une déclaration auprès de l'APAC Nationale pour validation et/ou modification de la CAP.

Quelques exemples concrets...

Une nouvelle association s'affilie le 15 septembre 2015. Ses activités sont mises en œuvre au profit exclusif de ses adhérents tous titulaires d'une carte Ligue.

Après analyse de la fiche diagnostic, l'APAC NATIONALE confirme que cette association et ses membres bénéficient des garanties de la M.A.A à compter du 15 septembre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2016. Les conditions particulières correspondantes lui sont adressées.

Une association affiliée en 2014/2015 est bénéficiaire des garanties de la M.A.A au titre d'une C.A.P sans cotisation complémentaire enregistrée auprès de l'APAC Nationale. Comme énoncé plus haut, cette association reçoit au printemps 2015 un courrier l'informant qu'elle bénéficie (ainsi que ses membres adhérents) de ces garanties jusqu'au 31 octobre 2015.

Cette association décide de ne pas renouveler son affiliation pour l'exercice 2015/2016. Cette association et ses membres ne bénéficient plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre 2015 à 0 H.

Ces modalités assurantielles sont à distinguer des différents régimes d'affiliation de la Ligue de l'enseignement qui restent inchangés mais aussi des réglementations techniques et sportives UOLEP qui feront l'objet d'une communication spécifique dans un prochain Cont@ct.



CAPACITE A L'ANIMATION DES PRATIQUES UFOMOVE

Afin de diversifier les activités physiques d'entretien et fédérer de nouveaux publics, l'UFOLEP a construit une offre d'activités mêlant la danse à la gymnastique d'entretien qui utilise différents styles de musique (latine, orientale, reggaeton, jazz, rock, rondes enfantines, ...), des techniques et situations multiples (jeux, chorégraphies, danses collectives de remise en forme, ...).

Une démarche pédagogique pour tous les publics de la petite enfance aux seniors, des exercices variés seul, en duo ou en groupe. Une ambiance conviviale, festive et de partage.

Deux stages nationaux de référents territoriaux ont eu lieu en mars et juin 2014. Ils ont donné lieu à l'élaboration d'une Capacité à l'animation des pratiques UFOMOVE.

Sur vos territoires, cette offre de formation peut être proposée en formation initiale (partie technique liée à un tronc commun et une phase de réinvestissement associative) ou en formation continue.

Champs d'intervention :

La personne titulaire d'une capacité d'animation UFOMOVE conduit en responsabilité et en autonomie, des séances et/ou cycles de pratique auprès de groupes de plusieurs personnes. Son intervention est bénévole si la personne ne présente pas de qualification professionnelle correspondante (CQP, Diplôme d'Etat). Il/elle intervient au sein d'une association affiliée à l'UFOLEP et/ou lors d'événementiels fédéraux (Playa tour, Move Week, journée sport santé, festivals, ...). Il/elle contribue au projet de la structure et assure la promotion de la pratique auprès du plus grand nombre pour en favoriser l'accessibilité.

Conditions d'entrée en formation :

- Avoir 18 ans révolus lors de l'obtention du diplôme. Age minimum de 16 ans à l'entrée en formation pour suivre la formation,
- Être titulaire du PSC1 (au moment de la délivrance du diplôme fédéral),
- Avoir une expérience de pratique et ou d'animation des pratiques dansées.

Compétences visées :

Vie Sportive

- Être capable de préparer, d'animer et d'évaluer un projet d'animation,
- Être capable de mobiliser les connaissances, les outils et les techniques associées à l'activité,
- Être capable de participer à l'organisation et au développement de l'activité auprès du comité.

Outils disponibles au téléchargement sur l'extranet UFOLEP ou en cliquant ici :

- Référentiel de formation
- Grille d'évaluation
- Objectifs de formation
- Cadre réglementaire
- Outils de communication
- Exemple de projet territorial
- Publics et les pathologies
- Les bienfaits
- Sécurité de la pratique
- Rôle de l'animateur
- Anatomie d'une musique
- Sacem

Personnes ressources :

- Céline BANCELIN : monteilceline@orange.fr
- Adrien JOUVENCEL : adrien.folep28@orange.fr
- Christelle LACOSTAZ : lacostaz.christelle@gmail.com

Le Pole Vie Sportive Fédérale

Le Pôle Formation Fédérale

Réunion de la CNS Moto les 14 et 15 mars 2015 à Bron

Présents : L. BALIGAND, C. CAHON, C. COMAS, JL HAULE, C. LUQUET, J. ROIG, JC SABLE

Assiste : M. COEUGNIET (Comité Directeur)

Excusés : F. CEBRON, L. NADAUD (Échelon National)

FORMATION

Organigramme de la formation des officiels

- relecture de l'organigramme mis à jour après la dernière réunion de la CNS
- ajout du recyclage pour les formateurs territoriaux
- adoption de cette nouvelle version

PNF Moto

- relecture rapide avec quelques propositions de modifications
- harmonisation des formations : la CNS opte pour transformer le niveau 2 de la formation des animateurs en formation des formateurs étant donné le peu d'usage de ce niveau 2 d'animateurs et pour rendre cohérent le plan de formation entre officiels et animateurs
- C. LUQUET, responsable formation se charge d'effectuer les modifications et de les présenter lors d'une prochaine réunion

Diaporama Mr Sécurité/Organisateur technique

- la CNS intègre un module de formation de 2H pour les Mr Sécurité/Organisateur technique, module qui vient s'ajouter au tronc commun de 2 H pour les commissaires
- présentation d'un diaporama, qui sera un 1^{er} outil commun de formation, remarques et modifications : séparer la partie tronc commun commissaire de la partie spécifique

C. LUQUET se charge d'une mise à jour à reproposer à tous les membres pour remarques éventuelles et synthèse avant validation par la CNS

STF DE MOTO CROSS 2015

Étant donné le manque de moyens matériels et humains, la CNS confie à l'organisateur et aux responsables des régions la responsabilité du défilé.

Cette disposition sera ajoutée au règlement ainsi qu'un additif sur le comportement des participants et les sanctions encourues.

Officiels de la CNS présents

Christophe, Christian, Jean-Louis, Lionel, Claude, José

L. BALIGAND, C. CAHON, C. COMAS, JL HAULE, C. LUQUET, J. ROIG

Membre du CD : Michèle ROIG

PARTENARIATS

De nouveaux partenariats vont concerner les activités moto et notamment le STF de Moto Cross.

24MX

La société 24MX fabrique et commercialise de l'équipement et de la pièce détachée pour l'enduro et le moto cross. Le partenariat consiste à remettre aux clubs une dotation en équipement et gadgetterie.

Les clubs peuvent demander la dotation sur un formulaire disponible sur le site national et sur le site de la CNS Moto.

La marque sera ajoutée au titre du STF et les modalités du partenariat seront présentes dans le cahier des charges spécifique. Répondre à la demande du comité organisateur à ce sujet.

Enduro Mag

ENDURO MAG est une société qui fabrique et commercialise un magazine national d'information sportive spécialisé dans les activités mécaniques moto.

Le partenariat consiste à annoncer le STF de moto cross dans la revue et à en faire un reportage.

La société offrira sur place un certain nombre d'abonnements aux participants du STF.

Les modalités de ces conventions sont incluses dans le cahier des charges du STF.

TABLEAU DES ÂGES ET CYLINDRÉES

Ce tableau prêtait à confusion.

La CNS adopte une nouvelle présentation par activité : moto cross, trial, vitesse, enduro.

Ce nouveau tableau sera présent sur le site de la CNS et sur le site national (RA9)

COMMUNICATION SUR LE SITE DE LA CNS MOTO

Les documents officiels des activités de sports mécaniques moto de l'UFOLEP (législation, réglementation, documentation) se trouveront bientôt sur le site de la CNS Moto.

Accès sur le site de la CNS Moto

- les règlements sont classés dans la rubrique « Activités »
- la législation et les règlements généraux sont dans la rubrique « Documentation »

Ils seront présentés comme suit : les règlements seront répartis par activité.

ACTIVITES	FORMATION	ECOLE DE CONDUITE	DOCUMENTATION	COMMUNICATION
Moto cross (y compris quad, side-car) Trial Enduro Vitesse Randonnée	PNF Stages Espace formateurs	Cahier des charges Dossier de labellisation	Législation Réglementation Agréments/visiteurs Contrôles techniques	Lettre de CNS Documents Cont@ct Infos diverses Compétitions nationales

Rappel

Ces documents sont aussi présents sur le site national ufolep.org

Chemin d'accès :

- aller dans les activités sportives/toutes les activités/sports mécaniques moto
- aller tout en bas de la page
- cliquer sur le lien d'accès aux règlements de l'activité

LABELLISATION DES ÉCOLES DE CONDUITE

D'après le dossier de demande de labellisation l'avis de la CNS est requis pour la labellisation.

La CNS demande l'examen des dossiers par le responsable de la CNS pour avis et visa conformément au document.

Cet avis sera délivré par le responsable des Écoles de Conduite : JC SABLE

la CNS préconise que les dossiers de demande de labellisation soient envoyés d'abord à la CNS (JC SABLE) pour avis et visa. Celui-ci transmettra le dossier visé à la Direction nationale (L. NADAUD) pour délivrance de la labellisation.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Rappel du rôle de la CNS en tant qu'organe disciplinaire

Lors des rencontres nationales, le Jury de l'épreuve remplit ses fonctions et transmet éventuellement le dossier pour suites à donner à la CNS au vu de la gravité de la faute commise.

Les sanctions pouvant être infligées par la CNS sont précisées à l'article 19 du règlement disciplinaire national (groupe 1 des sanctions).

VIE SPORTIVE



IMPORTANT

✚ **Le Rassemblement National de Badminton** se déroulera les 4 & 5 avril 2015 au Conquet (29).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_organisation_g%C3%A9n%C3%A9rale_bad_2015.pdf



✚ **Le Critérium National de Ski Alpin** se déroulera les 4 et 5 avril 2015 au Houches (74).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_National_2015.pdf

- **Engagement coureur du national 2015**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Engagement_coureurs_National_2015.xls

- **Récapitulatif engagement et hébergement national 2015**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A9capitulatif_engagement_et_h%C3%A9bergement_National_ski_2015.doc



✚ **Les 12 heures UFOLEP de Tennis de Table** se déroulera le 5 avril 2015 à Marolles sur Seine (77).

✚ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_12h_tennis_de_table_2015.pdf



✚ **Le Championnat National B de Tennis de Table** se déroulera les 2 et 3 mai 2015 à Valence (26).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire-National_B-TT-2015.pdf

→ **La fiche réservation de t-shirts :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-RESERVATION-T-SHIRTS-B-2015.doc>

→ **La fiche arbitrage :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-ARBITRAGE-2015.doc>

→ **La fiche de réservation repas :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHE-RESERVATION-REPAS-B.doc>



✚ **Le Championnat National VTT** se déroulera les 16 et 17 mai 2015 à Chamberet (19).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_VTT_2015_Chamberet.pdf



✚ **Le Rassemblement national des Arts Martiaux** se déroulera les 23 et 24 mai 2015 à Ceyrat (63).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/CIRCULAIRE_ARTS_MARTIAUX_2015.pdf

→ **Les fiches à remplir :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FICHES-A-REmplir-ARTS-MARTIAUX-2015.doc>

VIE SPORTIVE

✚ **Le Championnat National A de Tennis de Table** se déroulera les 23 et 24 mai 2015 à Ceyrat (63).

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/DOSSIER_National_TT_2015-A-bis.pdf

✂

✚ **Le Rassemblement national de Tennis** se déroulera les 23 au 25 mai 2015 à Saint Priest (69)

→ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet fédéral

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/UFOLEP_COUPE_JEAN_MACE_2015.pdf

Annule & remplace les
précédents documents

LÉGISLATION RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS MOTO



Vous trouverez en lien hypertexte des modifications et ajouts de règlements :

✚ **RB1 : RTS Moto Cross – CD 7 mars 2015 :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB1 - RTS Motocross - CD 7 Mars 2015.pdf>

✚ **RB 3 : RTS Endurance TT – CD 7 mars 2015 :**

[http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB3 - RTS Endurance TT -
CD 7 Mars 2015.pdf](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RB3 - RTS Endurance TT - CD 7 Mars 2015.pdf)

✚ **RC1 – RTS Vitesse – CD 7 mars 2015 :**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC1 - RTS Vitesse - CD 7 Mars 2015.pdf>

✚ **RD1 : RTS Trial – CD 7 mars 2015**

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/RD1 - RTS Trial - CD 7 Mars 2015.pdf>

Vous trouverez ci-après le lien pour le tableau récapitulatif modifié « législation réglementation activités moto »

[http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/AA -
Tableau_g%C3%A9n%C3%A9ral_L%C3%A9gislation_R%C3%A8glementation_Documentation-5.pdf](http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/AA - Tableau_g%C3%A9n%C3%A9ral_L%C3%A9gislation_R%C3%A8glementation_Documentation-5.pdf)



RECTIFICATIF...

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2015

ÉPREUVES	DATES	LIEUX
Volley Ball – Rassemblement National Jeunes	16 et 17 mai	Châteauroux (36)

Merci de m'informer par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr), des éventuelles modifications pour le calendrier 2015.

RASSEMBLEMENTS NATIONAUX JEUNES MASCULINS ET FEMININS 6x6

regroupera les 16 et 17 mai 2015, à Châteauroux (36) au maximum 16 équipes masculines et féminines.

Chaque équipe est composée de joueurs ou de joueuses né(e)s en 1998, 1999, 2000 ou 2001.

Il constitue la phase finale des rassemblements Interrégionaux (s'il y en a eu). Le nombre d'équipes masculines et féminines retenues pour la phase finale est déterminé en cours de saison en fonction :

- du nombre d'équipes disputant régulièrement des compétitions départementales ou régionales UFOLEP ;
- du nombre d'équipes participant à la phase qualificative inter régionale ;
- des possibilités locales d'organisation.

Phase qualificative (**selon le nombre d'inscriptions, le plus souvent les équipes sont qualifiés directement pour le rassemblement**).

La CNS Volley-Ball confie aux commissions sportives départementales et régionales l'organisation de rassemblements inter régionaux d'équipes masculines et féminines en Mars.

RAPPEL ET NOUVELLE REGLE

Peuvent participer aux rassemblements **des équipes départementales constituées de joueurs appartenant à au moins 2 associations du département affiliées à l'UFOLEP.**

Les joueurs(es) doivent être licencié(e)s avant le 30/04/2015 (date d'inscription au Rassemblement National Jeunes 2015). **Montant des frais d'inscriptions 28 €.**

**RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES
DES 16 & 17 MAI 2015
A CHATEAUROUX (36)
FEUILLE D'ENGAGEMENT**

A remplir en un exemplaire par équipe et à adresser le **20 avril 2015**, à votre délégation départementale UFOLEP qui l'expédiera dûment visé au responsable :

**Monsieur Jean Yves LAMARQUE
81 BLOC VAUBAN - A -
RESIDENCE VAUBAN
CROIX DE MONS
59600 MAUBEUGE
Mail : cljylam@orange.fr**

✂-----

Comité départemental :

Nom, prénom du responsable de la délégation (majuscule)

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone dom : Travail : Portable :

Email :

Engage des équipes : **Jeunes surclassés de 13 & 14 ans et jeunes de 15 & 16 ans**
..... équipes masculines équipes féminine

Le droit d'engagement est de 28 € par équipe (chèque libellé au nom de l'UFOLEP CNS Volley-Ball et joint à la demande)

A : le :

Signature cachet du comité départemental